

## Professions libérales, pour lesquelles une affiliation à un ordre professionnel est requise

Architectes  
Avocats

Chirurgiens-dentistes  
Commissaires aux comptes assermentés  
Conseillers en brevets  
Conseillers en économie et gestion  
Conseillers fiscaux

Dentistes

Experts-comptables  
Experts-comptables (assermentés)

Ingénieurs-conseils

Kinésithérapeutes

Mandataires fiscaux  
Médecins, médecins spécialistes

Naturopathes  
Notaires

Pédo-psychothérapeutes  
Pharmaciens  
Physiothérapeutes  
Psychologues diplômés  
Psychothérapeutes psychologues

Sages-femmes

Vétérinaires